

## Définir son projet associatif (juillet 2024)

## Le projet associatif : définit et prépare l'action

Construire son projet associatif, c'est bien définir le but que l'on se fixe (quel objectif ? pourquoi ? pour qui ?) et les moyens (comment ? avec qui ? avec quoi ? à quel prix ?). C'est aussi bien déterminer les valeurs que partagent les adhérents autour du projet (pourquoi ? au nom de quoi ? au nom de qui ?).

## Avez-vous?

Clairement défini l'objet de votre association ?
Déterminé les activités ou les services à offrir ?
Fixé le(s) public(s) à qui vous vous adressez ?
Déterminé les adhérents (typologie / membres usagers) ?
Identifié les valeurs partagées par les membres ?
Prévu d'associer tous les acteurs au projet ?
Envisagé d'associer le(s) publics bénéficiaires aux actions menées ?
Évalué les moyens humains : disponibilités des fondateurs/adhérents/bénévoles ?
Évalué les moyens financiers à savoir :
Pris en compte les charges salariales (par ex : animateurs, conférenciers) ?
Pris en compte les remboursements de frais (des bénévoles) ?
Fixé le montant et le volume des cotisations ?
Prévu la demande d'un agrément ? (L'affiliation auprès d'une fédération sportive par exemple) pour obtenir une subvention ou un soutien ?
Pensé à demander une subvention auprès de la commune, du département ?
Pensé à solliciter des locaux auprès de la commune ?
Envisagé un parrainage auprès d'entreprises ou de partenaires publics ?

Juris associations pour le Crédit Mutuel

## Pour en savoir plus :

- téléchargez la <u>Fiche Mémo Comment définir son projet associatif »</u>
- consultez la page sur <u>le projet associatif</u> issue du Guide pratique <u>Créer une association.</u>



